



Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

Syndicat du Val-de-Marne

COMMUNIQUE PSY-EN EDA (ex psy scolaire)

La CAPA des psy-EN EDA et EDO s'est réunie le 5 juillet pour établir la liste des psy-EN passant dans la Hors-Classe au 1er septembre 2018.

Le SNUDI-FO a pris connaissance de la liste des collègues intégrés dans la HC et dans la classe exceptionnelle des psy-EN EDA et EDO et en a analysé les résultats

Pour la Hors-Classe :

- Intégration via la CAPA des psy-EN du 5 juillet : **Sur 23 promus dans la HC, on ne trouve que 2 psy-EN EDA, dont un seul du 94 ! Les 21 autres promus sont des psy-EN EDO (ex-COP).**
- Intégration via la CAPD du corps des Professeurs des Ecoles du Val-de-Marne du 14 juin : **7 psy-EN EDA détachés ont été promus dans le 94 !**

Le constat : Les collègues psy-EN EDA qui n'ont pas demandé leur intégration ont bénéficié de l'avantage de la double carrière qui leur a permis d'être promus plus rapidement dans leur corps d'origine.

Il est indéniable que le passage à la hors classe a bénéficié en priorité aux psy-EN EDO (ex-COP) au 11ème échelon qui ont des AGS plus importantes que les psy-EN EDA au même échelon, du fait qu'il n'existait pas de HC pour les COP qui ont donc cumulé de l'ancienneté dans le 11ème échelon depuis des années.

Pour la classe exceptionnelle :

- Via la CAPA des psy-EN : sur 17 promus, 12 sont des psy-EN EDA (dont 8 sont du Val-de-Marne)
- Via la CAPD des Professeurs des Ecoles : deux psy-EN EDA sont intégrés **via le vivier 1**, deux sont intégrés **via le vivier 2**

Le constat : les 8 psy-EN EDA du 94 (sur une liste de 17) qui ont pu bénéficier de la classe exceptionnelle lors de la CAPA des psy-EN, le sont du fait qu'ils étaient déjà intégrés dans la HC dans le corps des professeurs des écoles.

En conclusion, les psy-EN EDA qui ont demandé leur intégration dans le nouveau corps voient leurs possibilités de passage dans la Hors Classe restreintes de manière significative (les chiffres sont éloquentes : 2 psy-EN EDA et 21 psy-EN EDO passent dans la HC à la rentrée 2018 via la CAPA !), et ce malgré les "belles" promesses faites par le Ministère au moment de la création du corps des psy-EN !

Le SNUDI-FO rappelle qu'il y a deux ans, lorsque le Ministère a annoncé son intention de créer le corps des psy-EN (à la demande expresse de la FSU et de l'UNSA), il alertait déjà les personnels concernés sur les conséquences immédiates qui découleraient de la mise en place de ce nouveau statut, notamment en ce qui concerne le passage à la HC et les risques d'un transfert, à court terme, de leurs missions aux Régions. Malheureusement les faits nous donnent raison.

Non seulement un nouveau « statut » n'est synonyme ni d'augmentation des salaires, ni d'amélioration des conditions de travail... mais il peut permettre d'organiser un transfert vers les collectivités locales de fonctionnaires de l'Etat...


Ce qui est vrai pour les psychologues, l'est aussi pour les directeurs qui sont aujourd'hui visés par un projet similaire.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

94snudifo@gmail.com

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL

Tél. : 01.43.77.66.81 - Fax : 01.43.77.31.29 - email : 94snudifo@gmail.com - internet : snudifo94.fr -  snudifo94